

Compte-rendu de la commission Cap Rural N° 8 EPLEFPA de Valence « Le Valentin » – 26 500 Bourg-lès-Valence

Le 22 mars 2017

La commission Cap Rural s'est réunie le 22 mars 2017, dans les locaux du lycée agricole Le Valentin, à Bourg-lès-Valence, sous la co-présidence de Claude AURIAS, conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes (représentant de la région au conseil d'administration de l'EPLEFPA) et de Maurice CHALAYER, directeur de l'EPLEFPA de Valence « Le Valentin ».

Membres présents :

Claude Aurias
Maurice Chalayer

Véronique Rousselle
Isabelle Brun
Katia Hergott
Djamilia Bazoge
Anne-Claire Ville
Anne Verrier-Bebert
Jean-Pierre Cardi
Augustin Guendouz
Jean-Claude Bochaton
Maud Bretonnes
Nicolas Bernard
Sélène Yi
Jean-Philippe Jamot
Anne Carton
Patrick Grimault

Membres excusé(e)s :

Anne Roussat
Georges Bernat
Claude Janin
Jacques Deplace
Jean Leterme
Laurent Rieutort
Alexis Morrier

Maurice Chalayer accueille les membres de la commission, et propose un tour de table d'interconnaissance compte-tenu des nombreux renouvellements des membres de la commission. Celle-ci s'ouvre aux acteurs du réseau rural Auvergne, en vue de préparer la mise en convergence des deux réseaux ruraux régionaux pour la prochaine programmation. Il rappelle également les objectifs et modalités de fonctionnement de cette commission qui oriente l'action de Cap Rural.

1) Approbation du compte-rendu de la commission N° 7 du 19 octobre 2016

Le compte rendu est adopté, sans observation.

2) Evolutions des acteurs et des structures depuis début 2017 (reformes territoriales, loi NOTRe). Comment Cap Rural s'adapte-t-il aux nouveaux besoins et aux nouvelles attentes ?

Anne Carton réprecise les publics cibles prioritaires de Cap Rural : l'ingénierie de développement rural (agents de développement plus les personnes mobilisées ponctuellement), ingénierie publique et privée spécialisée dans le développement rural et depuis peu les élus ruraux et péri urbains.

Les fusions d'intercommunalités, les arrêts des syndicats mixtes entraînent des réorganisations, des fins de missions, ce qui oblige Cap Rural à un important travail de mise à jour de sa base de données (base de données constituée et actualisée au fil du temps, depuis la création du CRDR). Cette mise à jour a nécessité le recrutement d'une vacataire de mi-janvier à fin mars 2017.

A ce jour, on dénombre 1 104 agents (71 sortis et 78 nouveaux depuis le 31/12/2016) répartis ainsi :

EPCI	Associations	Public divers	Communes	Départements	Divers
548	315	157	25	20	39

Un certain nombre d'agents évoluent vers des postes de chefs de service ou directeurs, dans les intercommunalités de taille plus importante. D'autres perdent leur emploi, suite à des non reconductions de CDD ou des fermetures de structures (notamment associatives). A ce jour, les postes et les équipes ne sont pas encore stabilisées.

On ne constate pas de perte massive d'agents, mais des situations humaines difficiles et très différentes d'un territoire à l'autre. Certaines évolutions n'ont pas été anticipées ou insuffisamment gérées, et cela génère des difficultés pour les personnes. Dans ce contexte, l'action RH de Cap Rural a été adaptée : plus de sessions collectives et moins d'appui individuel sur les évolutions dans le métier, des sessions pour accompagner des réorientations professionnelles en dehors du champ du développement local.

Au-delà, Cap Rural a adapté ses modalités d'actions sur 2017 (cf. agenda distribué en séance) :

- des appuis aux territoires sur la création d'activités ;
- des sessions territorialisées (ancrage / impulsion) ;
- des web conférences ;
- des temps courts de « porté à connaissance » ;
- des présentations d'expériences.

Un débat s'instaure autour de ces différents constats.

Pour les membres de la commission, il convient de suivre de près ces évolutions de postes et de métiers et les accompagner au mieux.

Il est évoqué la difficulté aujourd'hui d'inscrire des dépenses de fonctionnement interne (des temps de travail d'agents) dans les appels à projet proposés par les différents commanditaires.

Dans des intercommunalités plus grandes, avec la présence d'agglomérations importantes, il apparaît encore plus difficile de parler développement local et développement rural, ainsi que d'agriculture, les préoccupations étant souvent orientées sur les centres et les grandes infrastructures (zones d'activités...) et sur les compétences obligatoires (ordures ménagères, eau et assainissement...). On peut aussi s'interroger sur la perte de sens dans le métier d'agent de développement et le souhait parfois de quitter des structures qui ne mettent plus la priorité sur le développement local. Pour autant, il reste des marges de manœuvre pour faire du développement même sur des sujets à priori très techniques.

Un accompagnement des agents qui se trouvent en situation nouvelle de management d'équipe semble nécessaire.

Un état des lieux devra être refait pour la prochaine commission afin de se doter d'indicateurs des évolutions les plus objectifs possibles.

Pour Claude Aurias, les politiques contractuelles ont été modifiées, mais la nouvelle politique régionale vise à redéployer les moyens (aussi importants que par le passé) sur l'investissement à travers les CAR (Contrat Ambition Région) et le dispositif pour les bourgs-centres. Il convient donc de positiver les choses et réorienter les actions en prenant en compte ces nouvelles orientations.

3) Ingénierie financière des projets et des porteurs de projet. Quelle offre de service aux territoires ?

Cap Rural a développé le pôle ingénierie financière, en réponse aux attentes des acteurs des territoires (porteurs de projets collectifs, EPCI, associations...) cf. le schéma intégré au diaporama. Ce pôle est constitué par deux chargés de mission de Cap Rural :

- Marine Rouchouse (FEADER, FEDER, FSE)
- Jean-Philippe Jamot (veille sur les autres financements publics et privés, recherche à la demande, aide à la mobilisation par les porteurs de projets).

Nicolas Bernard indique que la demande sur ce sujet est forte également côté Auvergne. Les sessions sur ce sujet en format webconférence sont très utiles et facilitantes (partage d'expériences en format court et sans déplacement).

Véronique Rousselle indique que les entreprises (même de petite taille) sont sur-sollicitées par des demandes de mécénat dans ce contexte de raréfaction des crédits publics.

Concernant la thématique agriculture, il est constaté qu'elle peut apparaître comme un sujet relativement nouveau pour les EPCI, difficile à appréhender pour les élus et complexe. Il convient alors de prendre le temps de l'analyse de la situation sur le territoire, partager les constats, aller voir ce qui se fait ailleurs, et accepter de travailler sur le long terme avec des moyens d'actions (animation, investissement...). Pour cela, il faut aussi re-sensibiliser les élus à cette question, le fossé s'étant creusé ces dernières années entre agriculteurs et acteurs du territoire. En parallèle de cette question, il existe un véritable besoin d'accompagnement des élus pour l'élaboration des PLU et des PLUI, de manière à ce que les questions agricoles et du foncier soient gérées au mieux.

4) Rapprochement des réseaux ruraux Auvergne et Rhône-Alpes

Sélène Yi expose les objectifs du réseau rural inscrits dans l'article 54 du PDR (améliorer la qualité des projets de développement rural et l'utilisation du FEADER). A ce jour, deux réseaux ruraux coexistent car liés à chacun des deux PDR. Il convient donc de réfléchir à la mise en convergence des deux réseaux dès aujourd'hui, en vue de proposer une offre similaire aux acteurs des territoires ruraux des deux ex régions et une nouvelle organisation à l'échelle de la grande région pour 2020.

Les organisations en Auvergne et Rhône-Alpes sont différentes à ce jour : Cap Rural incarne le RR en Rhône-Alpes, suite à un appel d'offre (2016-2019). Côté Auvergne, deux postes étaient actifs : un porté par le conseil régional (sur les thématiques de développement rural – mission non assurée aujourd'hui) et l'autre par l'EPLEFPA de Marmilhat (pour les thématiques agricoles – mission assurée aujourd'hui).

L'animation des réseaux nécessite une proximité d'actions et de présence. Pour cela, une des pistes en réflexion est de poursuivre le portage des réseaux ruraux par les deux EPLEFPA actuellement impliqués.

Progressivement, les actions des réseaux seront ouvertes à l'autre réseau.

Côté instance de gouvernance, les deux réseaux vont intégrer des membres de l'autre réseau, de façon à rapprocher les cultures, les problématiques et enjeux et les modalités d'action.

Pour 2017, deux événements sont envisagés en commun : un séminaire LEADER et une session « porté à connaissance » sur les systèmes alimentaires territoriaux (cf. projets PSDR4 et MCDR Rn PAT).

Pour information, le RR Auvergne organise une journée le 15 juin en Haute-Loire sur la biodiversité fonctionnelle des prairies d'altitude. Cap Rural relaiera l'information via ses newsletters.

5) Questions diverses

- Jean-Claude Bochaton, chargé de mission à la DIRECCTE, informe de son départ à la retraite en septembre 2017. Les membres de la commission le remercient très chaleureusement pour son soutien indéfectible tout au long de la vie du CRDR, puis de la Plate-Forme régionale de développement rural et maintenant de Cap Rural.
- Innov'Rural 2017 : la première conférence s'est tenue le 20 mars, en présentiel au Campus Biovallée à Eurre (60 participants), et en webconférence (48 participants). Les prochaines étapes : le 6 juin (même format, dans les Monts du Lyonnais), et le 8 septembre (journée complète – Villars les Dombes).
- **La prochaine commission Cap Rural se tiendra le 18 octobre 2017 à 14h30 à Bourg-lès-Valence.**

Claude Aurias

Maurice Chalayer